

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-AC36

présenté par

M. Echaniz, Mme Keloua Hachi, Mme Rouaux, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	7 000 000
Livre et industries culturelles	7 000 000	0
TOTAUX	7 000 000	7 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à doubler l'augmentation de la subvention accordée au Centre National du Cinéma, soit de la réévaluer de 7 millions d'euros.

Cet amendement se base sur les propos du bleu budgétaire :

« Le contexte reste difficile pour le secteur du cinéma et de l'audiovisuel qui est confronté comme d'autres pans de l'économie, à un environnement encore incertain. Les effets de la crise sanitaire perdurent, auxquels s'ajoutent désormais ceux de la guerre en Ukraine et de l'inflation. L'un des principaux sujets de préoccupation reste le retour du public dans les salles de cinéma, la fréquentation demeurant loin de son niveau d'avant la crise.

Le secteur du cinéma demeure donc fragilisé, et plus spécifiquement les distributeurs de films et les établissements cinématographiques, dont le chiffre d'affaires est le plus directement affecté par la chute de la fréquentation. Or, leur capacité d'investissement est pourtant primordiale pour contribuer au dynamisme de l'ensemble de la filière, mais aussi pour assurer la diversité des oeuvres et leur exposition sur l'ensemble du territoire. »

Et en guise de conclusion : « C'est pourquoi il reste indispensable de continuer à apporter un soutien exceptionnel aux professionnels les plus touchés afin de les aider à surmonter cette période. »

Pourtant, les crédits du CNC n'augmentent que de 1 %, avec 7 millions d'euros, là où pendant la crise sanitaire c'étaient 60 millions qui lui était attribués dans le cadre du plan « cinéma et audiovisuel ».

Afin de soutenir le milieu du cinéma, il nous semble indispensable doubler cette réévaluation en augmentant de 7 millions d'euros les crédits du CNC (sous-action 06).

Contrairement à ce qui est exigé par l'article 40 de la Constitution et de la LOLF, le législateur doit compenser la dépense par un gage sur un autre programme de la mission concernée. Ainsi cet amendement procède à :

- Une augmentation de 7 000 000 € en AE et en CP de l'action 02 Industries culturelles du programme 334 Livre et industriels culturelles
- Une diminution de 7 000 000 € en AE et en CP de l'action 01 Relations financières avec l'AFP du programme 180 presse et médias